



Représentant les avocats d'Europe  
Representing Europe's lawyers

---

# Réponses du CCBE aux questions du Livre vert sur l'initiative européenne pour la transparence

(Réponses à l'ensemble de question B)

---

---

## Réponses du CCBE aux questions du Livre vert sur l'initiative européenne pour la transparence

---

### Ensemble de questions B : Retour d'information sur l'application des normes minimales en matière de consultation

Selon vous, la Commission a-t-elle appliqué de façon satisfaisante les principes généraux et les normes minimales en matière de consultations? Vous pouvez vous référer aux différentes normes (rappelées à l'annexe 2, pour plus de facilité).

De l'avis du CCBE, la période minimale de 8 semaines pour une consultation écrite et de 20 jours pour une réunion ne suffit pas aux organisations européennes comme le CCBE.

Ces durées extrêmement courtes ne sont pas satisfaisantes, alors que l'apport d'organisations européennes telles que le CCBE sur de nombreux sujets de consultations est important.

Veillez justifier votre réponse et, le cas échéant, fournir des exemples.

Le CCBE est membre du réseau sur le Cadre commun de référence en matière d'harmonisation du droit européen des contrats.

Les délais pour répondre aux projets des groupes de travail étaient trop courts pour pouvoir consulter les membres du CCBE.

Ce dernier a donc été dans l'impossibilité de répondre à cette consultation bien qu'il soit à même de partager son expérience et ses compétences dans les questions soulevées dans ces projets. La Commission européenne pourrait donc souhaiter structurer ses travaux en interne de manière à donner plus de temps aux parties prenantes pour répondre aux documents de consultation.